

COLONISATION ET AGRICULTURE

Le but de l'*Action française* est de favoriser, d'activer tous les éléments de notre conservation nationale. Or, la colonisation et l'agriculture étant deux des principaux éléments fondamentaux de cette conservation, elles constituent naturellement une partie essentielle de son programme. Il n'y a qu'une voix au Canada pour proclamer que le grand besoin du moment est l'augmentation de notre population et de notre production agricoles, non seulement dans notre propre intérêt, mais encore afin de fournir aux nations épuisées de l'Europe le pain, les aliments dont, de plus en plus, elles vont avoir besoin.

Les gouvernements d'Ontario et du Nouveau-Brunswick préparent des projets de loi dans le but de favoriser d'une façon pratique, par des avances d'argent, la culture de leurs terres. Or, il n'est pas une province dont l'avenir dépend autant que la nôtre de l'augmentation de notre population et de notre production agricoles. Le défricheur et le laboureur ont été les principaux artisans de nos destinées nationales, les conservateurs les plus fidèles de notre caractère religieux et moral, de nos traditions les plus chères. Plus que jamais il faut compter sur eux pour assurer notre bonheur, notre prospérité et notre influence dans la Confédération. Les livres, les discours et les écrits ne manquent pas pour proclamer le bien-fondé de cette assertion et, à cette occasion, j'appelle l'attention de nos hommes publics sur le livre que le P. Dugré vient de publier

sous le titre de *Vers les terres neuves*; ils y trouveront les renseignements et les conseils les plus utiles.

Mais il ne suffit pas de proclamer certaines vérités; le mérite consiste surtout à les appliquer, à leur donner un effet pratique; c'est la tâche dévolue à ceux qui gouvernent un pays, c'est leur devoir, leur mission. A quoi sert de prêcher le retour à la terre, l'œuvre si ardue du défrichement, à des gens qui vous disent: "Nous voulons bien suivre vos conseils, mais donnez-nous en les moyens; nous n'avons point un sou pour nous rendre dans les territoires de colonisation, pour y faire les premiers défrichements, les premières semences." Et ceux qui ont un peu d'argent se plaignent des ennuis causés au colon par le manque de chemins, par les rigueurs de certains marchands de bois et l'application de lois et de règles dont la modification est devenue nécessaire.

Afin de remédier à ces obstacles et à ces abus funestes à la colonisation, j'ai, après consultation avec des hommes d'expérience, exposé comment on pourrait aider le colon pauvre à faire les premiers défrichements et concilier ses intérêts avec les droits du marchand de bois. Quant à l'agriculture, M. Fortier, ancien président de la Chambre de commerce, et plusieurs autres ont indiqué comment on pourrait favoriser son développement. Je connais les ministres actuels de la colonisation et de l'agriculture; je sais qu'ils font tout ce qu'ils peuvent avec les lois qui les lient et les moyens mis à leur disposition.

J'ai pensé qu'une forte expression de l'opinion publique donnerait à la Chambre et au gouvernement l'autorité nécessaire pour faire ce que les intérêts les plus chers de notre province exigent.

En 1848, le fléau de l'émigration commençait à exercer ses ravages; les Canadiens-français quittaient par milliers

le sol natal, poussés, en grand nombre, par l'esprit d'aventure, le goût du voyage, mais beaucoup par la nécessité, par la difficulté de s'établir sur les terres neuves. Lorsqu'ils eurent colonisé les premières concessions des seigneuries situées sur les rives de nos fleuves et de nos grandes rivières, nos compatriotes se trouvèrent en face de forêts où ils ne pouvaient pénétrer, faute de chemins, ou parce que les grandes compagnies qui les possédaient leur en interdisaient l'entrée. C'est ainsi, par exemple, que les cantons de l'Est leur étaient entièrement fermés. Une croisade patriotique fut organisée pour faire face à ce danger national et décider le gouvernement à opposer une barrière au fléau de l'émigration en mettant fin aux abus qui entravaient la colonisation. Des assemblées publiques eurent lieu; on y vit figurer côte à côte l'évêque de Montréal, Mgr Bourget et Louis-Joseph Papineau, toute la jeunesse ardente de l'époque et les citoyens les plus éminents de notre ville.

Le cabinet La Fontaine fut heureux de répondre à l'appel de la population; il livra à la hache du colon de grandes étendues de terre, en divers endroits, et spécialement dans les cantons de l'Est. Des trouées considérables furent faites dans des forêts encore vierges et l'on y vit surgir de nombreux établissements qui forment aujourd'hui de belles et riches paroisses.

Aujourd'hui, comme en 1848, les intérêts les plus chers de notre province demandent que l'on cherche dans la colonisation et la culture de nos terres, le secret de nos destinées nationales. Aujourd'hui comme alors, nosseigneurs les évêques et nos citoyens les plus estimables devraient organiser la croisade de la colonisation et de l'agriculture, par la chaire et la tribune, par la prédication, la plume et la parole, par l'adoption de résolutions dans des assemblées publiques.

Aujourd'hui comme alors, le gouvernement répondrait à leur appel, et même s'il était jugé nécessaire d'établir une taxe ou de créer un fonds spécial pour le triomphe de la plus patriotique, de la plus sainte des causes, notre population ne refuserait pas de faire sa part de sacrifices.

L.-O. DAVID.

L'Action française

*publiera, en juin, un article de
M. Eugène Rouillard,
secrétaire de la Société
de Géographie de
Québec.*

VILLE-MARIE

Ville-Marie! Ce mot évoque un paysage d'histoire héroïque où flotte une atmosphère de légende. En aucun point de notre pays l'on ne vit pareille floraison d'héroïsme dans un décor aussi surnaturel. Jamais réalité ne ressembla plus à de la fiction.

Écoutez bien! Cela débute comme une légende dorée: "Le dessein des Associés de Montréal est de travailler purement à la gloire de Dieu... Les Associés espèrent de la bonté de Dieu, voir en peu de temps une nouvelle Église qui imitera la pureté et la charité de la primitive."

Ville-Marie, c'est d'abord le choix d'un poste dangereux, poste d'avant-garde, qui permet tout de suite de mesurer les âmes. Ville-Marie est au point de rencontre de toutes les grandes routes fluviales par où descendent les sauvages. Ville-Marie est un lieu sinistre. Les premiers Algonquins qui viendront rendre visite à la petite colonie, diront en montrant la plaine au pied de la montagne: "Nous sommes de la nation de ceux qui ont autrefois habité cette île... Voilà les endroits où il y avait des bourgades remplies d'un grand nombre de sauvages. Nos ennemis en ont chassé nos ancêtres et c'est ainsi que cette île est devenue déserte et inhabitée."

Les premiers fondateurs ne redoutent point les pas périlleux. S'ils n'étaient si simples et si doux, on dirait des guerriers en dentelles qui affectent de se battre et de mourir en beauté. Quand de Maisonneuve arrive avec sa petite flottille

et ses cinquante-trois colons, quarante-huit hommes et cinq femmes, la guerre iroquoise bat son plein. "Ils ont rompu la paix, dira M. de Montmagny, d'une façon qui les fait voir plus animés que jamais." A Québec on multiplie les efforts pour retenir à l'île d'Orléans le petit parti des Associés. A toutes ces instances, Paul Chomedey de Maisonneuve fait la fière réponse que l'on attend de lui. Et quelle résonance chevaleresque en ces paroles promises au bronze: "Je ne suis pas venu pour délibérer, mais bien pour exécuter; et tous les arbres de l'île de Mont-Réal seraient-ils changés en autant d'Iroquois, il est de mon devoir et de mon honneur d'aller y établir une colonie." Et la colonie est fondée, et la guerre commence, sans retard, sans répit, harassante, épuisante.

Ville-Marie, c'est encore la fidélité héroïque à défendre un poste d'honneur. Pendant vingt ans, de la fondation au départ de Chomedey de Maisonneuve, la colonie naissante fut un noviciat de chevalerie. Le péril est de toutes les heures, de tous les moments; il faut que la vaillance le soit aussi. Ces colons doivent labourer, semer, bâtir leur hutte et les forteresses et l'enceinte de la petite cité, sans que jamais l'épée ou le mousquet ne se sépare de la hache ou de la charrue. Du reste, l'établissement de la Pointe-à-Callière à tous les aspects d'une place forte; toute nouvelle construction, les moulins, l'hôpital, la brasserie, les fermes, les maisons deviennent des moyens de défense et les points d'appui d'une chaîne de redoutes. La petite cité grandit dans un décor militaire. De temps à autre, une alerte survient, dans la forêt prochaine des coups de feu retentissent, de sanglants corps-à-corps s'engagent. Le soir, un, deux, trois noms manquent à l'appel, et le deuil maintient les âmes dans les habitudes tragiques.

Pas plus qu'il n'est vertu temporaire, l'héroïsme n'est chose d'une élite à Ville-Marie. Il y a sans doute de beaux noms aux résonances épiques, ceux que l'histoire retient pour

ses majuscules: Le Moyne, Closse, Dollard des Ormeaux, de Brigeac, Saint-Père, de Rowré, Picoté de Bélestre, de la Place, de Lavigne, Claude Robertel, de Saint-André, Jeanne Mance, Marguerite Bourgeoys, Jeanne Le Ber. Mais à Ville-Marie, la vaillance n'a pas de rang social; elle est la vertu commune. L'héroïsme est demandé à tous et il est offert par tous comme la besogne quotidienne, comme le simple devoir de la vie. Pour protéger les travailleurs des champs et hâter la conquête du blé sur la forêt, on décide d'organiser un camp volant. Ce furent d'abord les soldats de la très sainte Vierge, confrérie militaire renouvelée du temps des croisades. Le devoir de ces braves n'est pas un jeu. Il s'agit de faire le guet autour de l'enceinte et des champs qui s'ensemencent; il faut épier et prévenir un ennemi rusé, insaisissable, féroce. Les soldats de la très sainte Vierge assument à tour de rôle le devoir périlleux de gardiens de la cité; ils sont un pour chaque jour. Chacun en prenant son poste se tient prêt à mourir; il se confesse, il communie et il part pour sa ronde. Le soir, on le ramassera quelquefois mort et sans chevelure; une balle invisible partie d'un buisson, un tomahawk surgi de derrière un arbre l'a abattu traîtreusement. Qu'importe. Les rangs se reforment; le lendemain un autre soldat de la sainte Vierge reprend le poste du mort, car personne ne voudrait se dispenser de l'espérance de mourir. "C'est, dit la Sœur Morin, qu'ayant l'honneur d'être soldats de la très sainte Vierge, ils avaient la confiance que s'ils mouraient dans l'exercice de cet emploi, elle porterait leur âme en paradis." Ces hommes connaissent si peu la peur qu'en 1663, trois ans après le sacrifice tragique de Dollard, les soldats de la très sainte Vierge qui s'appellent maintenant les militaires de la sainte Famille, seront cent quarante, de soixante-douze qu'on les comptait au commencement. Cent quarante ! cela veut dire tous les hommes valides en état de porter les armes.

Ville-Marie, c'est la culture merveilleuse des vertus primitives. Nulle part en Nouvelle-France, l'on ne vit pareille efflorescence de belles âmes surnaturelles. J'ai parlé tout à l'heure de chevalerie; mais on dirait des chevaliers qui auraient été des chrétiens primitifs. Il ne faut qu'un petit effort d'imagination pour se représenter les hommes avec le heaume d'or et l'épée haute des paladins; on se les figure aussi bien, les femmes surtout, avec une auréole et des palmes dans les mains. A cela quoi d'étonnant? Ces colons sont de bonne venue, de la meilleure noblesse chrétienne et française, et le vent qui passe sur les redoutes de la Pointe-à-Callière, descend des plus purs sommets. Pendant des années, ils ont vécu, coude contre coude, témoins de l'héroïsme de chacun, unis dans les mêmes périls, dans les mêmes souffrances, dans la même nostalgie de la patrie lointaine; pendant des années ils ont fait à leur tour le sacrifice de leur vie pour le salut de la cité, faisant assaut de galanterie chevaleresque. Comment toutes ces âmes ne seraient-elles pas hautes?

En plus, ils ont soin de s'abreuver aux grandes sources. Tous assistent à la messe quotidienne qui, pour les hommes, se dit à quatre heures en été, et à huit heures pour les femmes. Et voyez donc comme se tient le conseil de ville de ce temps-là. Les édiles d'alors s'appellent Maisonneuve, Mère Bourgeois, M. Souart, Mlle Mance, dames d'Ailleboust, Migeon de Bransac, Le Moyne, Le Ber. Chaque séance débute par la messe, tous y communient, y font l'action de grâces; et ce n'est qu'après toutes ces prières qu'on aborde l'ordre du jour. Et il ne paraît pas, s'il faut en croire les vieux chroniqueurs, que les affaires de la ville fussent alors plus mal conduites qu'aujourd'hui. C'est le beau temps où rien ne se ferme à clef, ni les maisons, ni les coffres, ni les caves. Les mauvais garnements, s'il s'en déclare, sont bannis sans pitié. Et de 1656 à 1665, alors que la population s'élève pourtant jusqu'à mille

et douze cents habitants, c'est à peine s'il faut réprimer douze délits, dont plusieurs des peccadilles.

Que Dollard paraisse maintenant, héros de tempérament, mais grandi, achevé par tant d'influences ennoblissantes; que, du plus pur des émanations spirituelles de Ville-Marie, il forme son beau rêve héroïque, et quand, par les petites ruelles, il s'en ira, lui, le beau gars aux allures de jeune croisé, tenter sa récolte de braves et jeter son fier appel: "As-tu peur de mourir pour Ville-Marie, compagnon?" vingt-cinq jeunes preux, fils comme lui des mêmes vertus et du même grand air, lui répondront: "Pas plus que toi!"

Quelques années plus tard, les mêmes influences pousseront la petite Jeanne Le Ber à son holocauste suprême. Elle est née en 1662; son père, Jacques Le Ber, est de la huitième escouade des miliciens de la sainte Famille; sa mère est Jeanne Le Moyne, sœur de Charles, le futur baron de Longueuil; elle a eu pour parrain et pour marraine M. de Maisonneuve et Jeanne Mance. Son oblation sera sa manière de servir... à la Dollard. Jeanne Le Ber et Dollard sont les incarnations les plus parfaites de l'héroïsme militaire et religieux de Ville-Marie. Tous deux, le héros et l'héroïne s'apparentent fraternellement; ils enseignent que l'ambiance morale se solidifie, et qu'imprégnée de vertus hautes, elle produit de l'humanité supérieure.

Ah! puissions-nous songer que ces hommes et ces femmes furent de notre race et que ces souvenirs peuvent fortifier notre vie intérieure! Aujourd'hui comme autrefois, nous devons garder le goût des postes périlleux; contre la barbarie nouvelle, nous devons nous préparer aux sacrifices suprêmes pour la défense de la cité française; pour que nos gestes soient continués, nous avons besoin de léguer à nos descendants la poussée des vertus héréditaires. Souhaitons que les fêtes prochaines nous affranchissent, pour quelques heures, du cauchemar et du maté-

rialisme criard de la grande cité bruyante. Pieusement, comme des fils qui s'en vont vers les tombes familiales, nous conduirons nos esprits en pèlerinage au vieux Ville-Marie. Et là, dans l'évocation vivante de la petite cité militaire et mystique, devant le défilé des héros et des héroïnes au fier et doux visage, puissions-nous nous souvenir de quelle race et de quels devoirs nous sommes.

Lionel GROULX, *ptre.*

LA LIGUE DES DROITS DU FRANÇAIS

Nous rappelons, pour répondre aux demandes de certains lecteurs et pour faciliter la propagande de nos amis, que la Ligue des Droits du français se compose de membres adhérents, de membres coopérateurs et de membres fondateurs. Tous s'engagent à travailler dans le sens et suivant les directions de la Ligue. Les premiers versent une cotisation annuelle d'une piastre, les seconds de cinq piastres; les derniers, afin de lui permettre d'étendre son action, lui font un don minimum de vingt-cinq piastres.

POUR LA FONTAINE

L'Action française veut, sur tous les terrains, dans tous les domaines où peut rayonner son influence, glorifier les héros de l'énergie nationale, tirer de leur exemple une féconde leçon.

Elle est heureuse de s'associer à l'hommage que rendent aux fondateurs de Ville-Marie les Montréalais d'aujourd'hui; elle sollicite l'honneur d'apporter sa pierre au monument qui, à Grand-Pré, commémorera le martyr, prélude d'une triomphale résurrection, de la très noble Acadie. On ne sera point surpris qu'elle profite d'un glorieux anniversaire pour rejeter en pleine lumière un geste fameux, pour en faire saillir l'immortel enseignement.

Il y aura soixante-quinze ans le 13 septembre 1917 que, dans l'assemblée législative des Canadas unis, La Fontaine, chef du cabinet et député d'York, le Toronto d'aujourd'hui, déchirait solennellement le linceul d'infamie où l'on avait prétendu ensevelir notre langue; il y aura soixante-quinze ans le 13 septembre que retentissait sous les voûtes du parlement canadien la parole fatidique, la parole libératrice: "*... Quand même la connaissance de la langue anglaise me serait aussi familière que celle de la langue française, je n'en ferais pas moins mon premier discours dans la langue de mes compatriotes canadiens-français, ne fût-ce que pour protester solennellement contre cette cruelle injustice de l'Acte d'Union qui tend à proscrire la langue maternelle d'une moitié de la*

population du Canada. Je le dois à mes compatriotes, je me le dois à moi-même."

L'*Action française* veut qu'en ce soixante-quinzième anniversaire la pensée du peuple canadien-français se tourne vers la grande figure du héros; elle veut que nous demandions à La Fontaine la raison profonde de son acte, que nous en dégagions tout à la fois les hautes conséquences et l'émouvante actualité; elle veut que nous haussions vers son cœur magnanime nos cœurs tentés par toutes les défaillances et qui doivent pourtant assurer aux gestes de demain leur rythme sauveur.

* * *

L'*Action française* n'entend pas enfermer dans un cercle clos les manifestations que devrait susciter l'anniversaire du discours de 1842; elle entend encore moins s'en attribuer le monopole. Trop heureuse si son initiative devait provoquer de multiples hommages, prête à seconder les efforts extérieurs, comme à utiliser les concours qui pourraient lui permettre d'élargir ses projets, elle s'est contentée d'établir un programme minimum qui servira du moins à éveiller l'opinion distraite.

Le 13 septembre 1917, dans une grande réunion publique — nous en donnerons plus tard l'heure et le lieu — l'un de ses directeurs rappellera le motif de cette patriotique commémoration, M. l'abbé Groulx dira les circonstances et les conséquences du geste de La Fontaine, un orateur du dehors en montrera la perpétuelle et bienfaisante actualité.

On ne sera pas surpris que l'*Action française* ait prié M. l'abbé Groulx de faire l'étude maîtresse de la soirée. Le jeune professeur d'histoire de Laval a scruté cette période à fond, il en a montré déjà le caractère tragique. Il saura placer dans son milieu vrai, et en marquer par là la portée

réelle; l'acte de La Fontaine. Pas plus ce soir là qu'à l'Université, il n'hésitera, nous en sommes sûr, à dire que jamais la désespérance n'eut plus d'emprise.

C'était l'heure où sur nos têtes flottaient tant de nuages, où de si lourds souvenirs pesaient sur nos épaules, que, même après le geste sauveur et ses premiers fruits, Garneau laissait glisser dans une lettre à Émile de Girardin cette douloureuse appréhension: *"Quel que soit, monsieur, le sort que l'avenir réserve à notre race, nous aimons à reporter les yeux vers cette ancienne France d'où sont sortis nos pères, et, comme le chevalier normand couché sur le tombeau de marbre des vieilles cathédrales anglaises, si nous devons perdre notre nationalité, nous voulons du moins laisser un nom français écrit sur notre mausolée"*; c'était l'heure dont Chauveau pouvait écrire dans sa vie de Garneau: *"Ce n'était plus seulement avec inquiétude, c'était avec une grande crainte, c'était presque avec désespoir que l'on se demandait ce qui allait advenir de tout ce qui nous était cher. Quelques-uns disaient tout haut que l'on ne pouvait plus être rien dans ce pays à moins de se faire anglais... d'autres ajoutaient à demi-voix: et protestants"*; c'était au lendemain, enfin, du jour où le *Canadien* lui-même écrivait: *"Nous croyions et nous croyons encore qu'il eût été d'une sage politique pour l'Angleterre de favoriser l'extension et l'affermissement dans le Bas-Canada d'une nationalité différente de celle des États voisins; mais les hommes d'État du jour chez la métropole le pensent différemment, et les Canadiens-français n'ont plus rien à attendre de ce côté-là pour leur nationalité. Que leur reste-t-il donc à faire pour leur propre intérêt et dans celui de leurs enfants, si ce n'est à travailler eux-mêmes de toutes leurs forces à amener une assimilation qui brise la barrière qui les sépare des populations qui les environnent de toutes parts, populations déjà plus nombreuses qu'eux et qui s'accroissent d'une immigration annuelle considérable? Avec*

la connaissance des dispositions de l'Angleterre, ce serait pour les Canadiens-français, le comble de l'aveuglement et de la folie, que de s'obstiner à demeurer un peuple à part sur cette partie du continent. Le destin a parlé..."

Nous avons besoin de connaître l'histoire vraie. Nous en avons besoin pour rendre justice aux héros; nous en avons besoin pour faire jaillir de la réalité brutale la parole de courage et d'énergie qu'elle recèle.

— Puisque nos pères ont réussi à sortir de là, se dit-on en lisant la vie de La Fontaine; puisqu'ils ont triomphé de tant d'obstacles et de défaillances, pourquoi ne triompherions-nous pas des difficultés d'aujourd'hui? Et s'ils se sont mis à la besogne au milieu de tant de ruines, sous une tempête pareille, pourquoi nous laisserions-nous effrayer par les nuages qui montent à l'horizon?

* * *

Doubler d'un appel à l'action le témoignage de la piété patriotique; assurer à la mémoire de La Fontaine le plus délicat et le plus magnifique des hommages: des imitateurs de son œuvre, c'est tout le vœu de l'*Action française*.

Il faut que la fête du 13 septembre soit belle et fructueuse; il faut surtout qu'elle ait un lendemain.

Cela dépend de nos amis, autant et plus que de nous. Ils nous pardonneront de le leur rappeler, et plus d'une fois.

OMER HÉROUX.

A TRAVERS LA VIE COURANTE

Au conseil municipal Le *next meeting* est de plus en plus en honneur dans nos conseils municipaux. C'est à qui en armera ses lèvres et le lancera, comme un trait foudroyant, à la tête de ses adversaires. Tel qui ne sait que ces deux mots d'anglais les remâche sans cesse, comme s'il avait peur de les perdre, et tel autre aussi, qui ne craint pas de les faire voisiner avec des déclarations d'un patriotisme bruyant dont ils détruisent pratiquement l'effet.

Nous n'avons pas à discuter ici la valeur d'une telle arme, mais puisque des échevins de notre langue l'emploient, pourquoi ne s'en servent-ils pas à la française? *Ajourné* n'est-il pas un joli mot, et bref, et clair? bien supérieur même à l'expression anglaise. Alors pourquoi l'ignorer?... Messieurs les édiles, plus de *next meeting* sur vos lèvres, mais un sonore et franc *ajourné*. Qui le fera retentir, le premier, sous les lambris municipaux? Nous promettons à ce brave de consigner ici, pour la postérité, son nom glorieux. Nous ferons de même pour celui qui nous délivrera de l'expression *carried* et lui substituera: *adopté*.

Noms de rues Corrige-toi chaque année d'un défaut, a dit un auteur ascétique, et tu deviendras rapidement parfait. Le conseil est sage. Nous ne voudrions pas l'ignorer en indiquant, du même coup, à nos échevins toute une série de réformes. Bornons-nous donc aujourd'hui à attirer leur attention sur un seul autre sujet, les noms de nos rues. Pour la bonne réputation de notre ville, qu'ils en soignent davantage le choix, l'orthographe, l'impression sur les plaques indicatrices. Ainsi c'est une erreur d'écrire *Brêbauf* au lieu de *Brébeuf*, — cette orthographe fautive a trouvé le moyen de se glisser, en février dernier, dans une revue littéraire de Québec, — *Chomedy* au lieu de *Chomedey*, *Delorimier* au lieu de *Lorimier*, de mettre un point après *St* ou *Ste*, etc. Nous espérons d'ailleurs pouvoir présenter bientôt à notre conseil municipal un mémoire à ce sujet. Puisse-t-il l'accueillir favorablement!

Le suffixe En fait de réformes, quelques-uns de nos marchands
 “*ette*” ont adopté une expression qui nous paraît répréhensible.
 Vous voulez parler de telle substance qui n'est que
 l'imitation de telle autre, vous ajoutez au mot qui désigne celle-ci le
 suffixe *ette* et le tour est joué: ainsi *chamoisette*, *cuirette*, cela veut dire
 imitation de chamois, de cuir. L'expression est plus brève que le terme
simili usité en France: simili-chamois, simili-cuir. Est-elle aussi fran-
 çaise? Il semble que non. Rien dans le suffixe *ette* ne le prédisposait
 à cette signification. C'est d'Angleterre d'ailleurs que nous vient la
 nouvelle expression. On l'a créée en accolant tout de go la finale
 française aux mots anglais. Et c'est ainsi que nous avons pu lire dans
 le catalogue français d'un libraire montréalais: “*reliure leatherette.*”
 Horreur! La brièveté de certaines expressions anglaises peut parfois
 nous fasciner; gardons-nous bien de lui sacrifier follement — en utili-
 taristes vulgaires — la pureté, l'élégance et la clarté de notre langue.

Photogra- Je ne sais si les libraires québécois impriment de telles
phies choses, mais voici la plainte qu'un correspondant
 m'adresse à leur sujet. “Les seuls albums de photo-
 graphies qu'on peut se procurer chez eux, sont marqués: *Photo-*
graphs. Les autres marchands d'ailleurs, ajoute-t-il, ne font pas mieux.
 Après une tournée dans nos magasins, j'en suis venu à la conclusion
 qu'aucun ne vend à Québec de ces albums avec un titre français.”

Ceci me remet en mémoire un fait assez significatif. J'avais cherché
 vainement à Montréal, il y a cinq ans, du papier à photographie avec
 l'inscription *Carte postale*. La succursale de la maison Lumière elle-
 même n'avait que les inscriptions *Post Card*. Or, me trouvant à Paris,
 quelques mois plus tard, je m'empressai d'aller aux bureaux de la grande
 maison française et de raconter au gérant mes démarches infructueuses.
 “Rien d'étonnant, me répondit-il. Cette succursale ne relève pas de
 nous, mais de notre agence de New-York où se fabriquent la plupart de
 nos produits pour l'Amérique du Nord. Or cette agence, vous le com-
 prenez, est complètement anglaise.”

Si je le comprenais!... Ce n'était pas la première fois, au reste,
 que je me rendais ainsi compte de l'impression néfaste, créée en France,
 dans le monde commercial, par nos timbres-poste, nos entêtes de lettres,
 nos circulaires, à savoir que le Canada est un pays anglais.

On m'assura d'ailleurs qu'une demande de papier avec inscription
 française faite, par une de nos librairies, à l'agence de New-York, serait

certainement transmise à Paris pour y être remplie. J'en avisai, à l'époque, qui de droit. Cette démarche eut-elle des suites, je l'ignore. Aux amateurs de photographies de s'en rendre compte. Qu'ils demandent sans se lasser, albums et cartes postales avec une inscription française.

La comptabilité d'un journal

La note de notre dernière chronique sur la comptabilité française nous a valu diverses lettres. Citons celle-ci: "Permettez-moi de vous dire que toute la comptabilité du *Journal de Waterloo* ne se fait qu'en français. Nous avons le journal, le livre de caisse, le livre d'annonces, le grand livre... mais non de *day-book*, *cash book*, *advertising book*, *ledger*... Mon grand livre est à feuilles mobiles, avec inscriptions et explications en français. Je me suis procuré le tout à la Compagnie nationale de Feuilles mobiles de Montréal.

"Plusieurs objectent que la comptabilité française est trop longue et que par conséquent il faut préférer l'anglaise. Pour ma part, je considère que la comptabilité française est plus brève, plus expéditive et plus claire... pour qui la connaît, bien entendu."

Ce témoignage nous vient des cantons de l'Est, d'une région où les deux races se coudoient constamment, où la langue et la mentalité françaises sont par conséquent plus exposées à périliter. Voilà pourquoi nous avons tenu à le faire connaître à nos lecteurs. Qu'il ait pour eux l'effet d'un stimulant !

PIERRE HOMIER.

L'ACTION FRANÇAISE ET LE MONUMENT DE GRAND-PRÉ

L'Action française annonçait, dans sa livraison d'avril, que les Acadiens viennent de rentrer en possession du terrain où s'élevait jadis l'église de Grand-Pré et qu'ils ont l'intention de l'enclorre d'abord, puis d'y élever un monument. Une souscription a été ouverte pour réaliser les fonds nécessaires à l'exécution de ce dessein.

L'Action française n'a pas voulu, malgré son indigence, rester étrangère à cette souscription. Le secrétaire général de la Ligue des Droits du français, M. Louis Hurtubise, vient d'adresser en son nom au trésorier du comité acadien, M. A.-J. Doucet, la lettre suivante:

Montréal, le 7 mai 1917.

Cher Monsieur,

L'Action française, organe de la Ligue des Droits du français, fut fondée pour travailler à l'épanouissement de notre idéal français et pour défendre les droits sacrés de notre foi, de notre langue et de nos traditions. Elle est donc essentiellement traditionaliste.

"Nous stimulerons et aiderons les initiatives patriotiques," déclara son ancien secrétaire en la présentant au public, au mois de janvier dernier. Cette promesse du Docteur Joseph Gauvreau, ainsi que son traditionalisme, lui font un double devoir: celui d'applaudir à la belle initiative de votre comité et de vous offrir une souscription particulière.— Veuillez trouver ci-inclus un mandat de dix piastres.

Notre dignité nous commande, à nous Canadiens d'origine française, d'aimer, de respecter et de faire connaître tous les souvenirs auxquels se rattache quelque chose de notre histoire. Par quel pieux mouvement vous obéissez à ce doux précepte ! Faire revivre l'ancienne église de Grand-Pré, c'est évoquer les épreuves d'une race miraculeusement conservée à la vie; c'est dégager en même temps les leçons d'une époque tragique. Tous les Acadiens et les Canadiens bien nés vous en sont infiniment reconnaissants.

Si nous avons toujours soin de planter les racines de notre patriotisme dans les couches profondes du passé, nous retrouverions dans la sève qui nous anime le vrai caractère et les pures aspirations de nos pères, dont nous devons être les gardiens et les propagateurs. Employons-nous-y sans retard. Et dans cette œuvre d'édification nationale ayons la ténacité de nos professeurs d'énergie. Les régimes de lord Gosford, de lord Durham, de sir John Colborne passèrent sans que La Fontaine obtint le gouvernement responsable qu'il réclamait pour son pays. Il lutta encore, lutta toujours; en 1842 il introduisit enfin au Canada les libertés britanniques qui devaient ensuite s'étendre aux autres colonies de l'Angleterre.

Acadiens et Canadiens, puisons à la source de la tradition et agissons sans défaillance ! C'est le vœu que forment les directeurs de l'Action française en félicitant leurs frères d'Acadie.

Votre tout dévoué.

NOTRE ENQUÊTE

De nouvelles listes d'articles d'épicerie dont les étiquettes sont exclusivement anglaises nous ont été envoyées depuis le mois dernier. Nous les conservons précieusement. Elles nous serviront probablement à faire plus tard une deuxième édition du tableau publié en avril.

Comme il fallait limiter notre enquête — ainsi l'exigeaient et l'espace à notre disposition et les résultats pratiques que nous voulions obtenir — il nous a paru préférable de ne nous occuper pour le moment que des produits canadiens. Voici pourquoi il est des articles dont les étiquettes anglaises nous ont été signalées et qui cependant ne figurent pas dans notre tableau.

Quelques produits n'ont de bilingue que l'étiquette ou les recettes, pas les deux. Nous les avons classés toutefois, afin de ne pas multiplier nos listes comme s'ils étaient complètement bilingues. Et de fait, ils le deviendront bientôt. Une fois le principe admis, on en verra vite les avantages et on saura, nous n'en doutons pas, l'appliquer pleinement.

Nous envoyons à chacune des maisons dont les produits unilingues figurent sur notre tableau un numéro de la revue, accompagné d'une circulaire où nous leur expliquons que, dans leurs propres intérêts, elles devraient vendre ces articles bilingues. Nous demandons à chacun de nos lecteurs d'écrire eux aussi une lettre du même genre à ces maisons — le nom et l'adresse se trouvent toujours sur la boîte qui contient le produit. La revue a maintenant plus de onze cents abonnés, sans compter les quelques centaines qui l'achètent chez les libraires. Que la bataille serait vite gagnée, si la moitié seulement de nos lecteurs répondaient à cet appel.

Les épiciers en gros canadiens-français constituent un des principaux facteurs dans cette campagne pour le maintien des droits du français. Ils peuvent, s'ils le veulent, la faire invinciblement triompher. Quelle est leur attitude actuelle? Nous le verrons le mois prochain. Ce sera la conclusion de notre enquête.

POUR QUE GRANDISSE "L'ACTION FRANÇAISE"

Le courrier nous apportait l'autre jour cette lettre touchante :

Mon cher monsieur:—“L'argent est le nerf de la guerre. Permettez donc qu'à mon abonnement je joigne l'obole d'une piastre pour que vous meniez une “guerre” de plus en plus effective, guerre aux préjugés des uns et à l'apathie des autres, guerre pour les droits sacrés de notre langue.

Mon obole est minime. Je ne puis malheureusement donner plus maintenant. Mais je compenserai en tâchant de faire connaître votre vaillante revue autour de moi et de lui gagner ainsi de nouveaux abonnés.”—J. B., médecin.

On voit que l'appel du pauvre a touché d'abord le pauvre. Souhaitons que le mois prochain, à côté de l'obole des humbles, nous puissions inscrire la généreuse offrande du riche.

Les directeurs de l'*Action française* tendent sans scrupule leur main ouverte, car cette revue ne leur rapporte que des soucis et du travail. Et tout ce qui leur sera offert ne servira qu'à fortifier leur œuvre, l'œuvre de tous.

On peut les aider de dix façons. Les uns apportent de l'argent, peu ou beaucoup; les autres peuvent donner leur travail. Il suffira souvent d'un mot pour nous rendre grand service.

Nous avons fait préparer, par exemple, des carnets d'abonnement contenant dix formules de reçus. Nous en avons distribué à un certain nombre de nos amis. Plusieurs n'ont eu qu'à demander, pour ainsi dire, à prononcer une parole en temps opportun pour nous retourner leurs dix souscriptions. Beaucoup sont prêts à s'abonner, il ne manque, pour les décider, qu'un dernier appel. D'autres ne connaissent pas encore la revue: une parole bienveillante la leur fera aimer, déterminera leur adhésion.

C'est peu de chose pour chacun et, pourtant, c'est du total de ces gestes menus que se fera le succès de la revue, par lui que s'étendra le rayonnement de son influence.

La même propagande vaudra pour l'annonce. Nous ne demandons à nos amis que de rappeler à ceux qui sont susceptibles de donner des annonces un certain nombre de faits indiscutables: l'*Action française* recrute sa clientèle parmi les gens qui ont le goût de la lecture: c'est donc un excellent intermédiaire pour les libraires, les relieurs, les imprimeurs; la clientèle de l'*Action française* est particulièrement touchée aussi par les attentions que l'on témoigne à la langue française: les maisons qui annoncent ou correspondent en français, qui publient des catalogues français, auront donc tout intérêt à faire noter le fait dans les pages d'annonces de la revue. Ainsi de suite.

Vous vous demandez peut-être de quelle façon vous pourrez célébrer la Saint-Jean-Baptiste. Un bon moyen, ne serait-ce pas de donner un peu de votre temps ou de votre argent, une parole bienveillante tout au moins, pour que grandisse l'*Action française*. . . — O. H.

UN EXEMPLE À IMITER

Plusieurs municipalités scolaires — la dernière commande nous vient du fond du lac Saint-Jean — ont déjà résolu d'offrir en prix aux élèves de leurs écoles l'*Almanach de la Langue française*.

Cette décision paraîtra excellente à tous ceux qui ont simplement feuilleté l'almanach. Aux autres nous rappellerons les appréciations formulées par les autorités les plus compétentes.

C'est la *Nouvelle-France*, par exemple, qui disait de ce petit livre: "C'est un bijou d'almanach, bien rédigé puisque toutes, ou à peu près, nos meilleures plumes canadiennes y ont collaboré; bien patriotique, puisque la note dominante, c'est l'attachement à la langue maternelle, le devoir sacré d'en sauvegarder et d'en défendre les droits; bien instructif, car plusieurs des articles qu'on y a contribués ou insérés sont de véritables leçons de choses, en particulier l'ingénieuse représentation graphique de la force numérique des catholiques de langue française au Canada, dont l'évidence saute aux yeux, ce qui est mieux que de les crever, même au figuré; — bien imprimé, comme tout ce qui sort des ateliers du *Devoir*. Nous souhaitons plein succès à ce vaillant messenger de la parole française, dont la Ligue des Droits du français est l'inspi-

ratrice intelligente et dévouée. De tous ses procédés pour consolider et accroître le salubre mouvement qu'elle a entrepris, la publication de son almanach ne sera pas le moins efficace."

Et le *Parler français* ajoutait: "Voilà un almanach qui est un almanach et qui cependant est un livre.

"Ceux qui tiennent au calendrier trouvent celui de 1917 dans les dernières pages de la brochure; et dans les 110 premières pages, ils ont un beau petit livre, où nos meilleurs écrivains disent le mieux du monde les choses les plus intéressantes et les plus variées"...

L'almanach, comme on le voit, offre un intérêt permanent. Les exemplaires qui nous restent se vendent 15 sous l'unité, \$1.50 la douzaine, \$10.00 le cent, \$75.00 le mille. Dans le cas des commissions scolaires, nous prenons à notre charge les frais de port.

Adresser toutes les commandes au secrétariat de la Ligue des Droits du français, 98 Immeuble Dandurand, Montréal.

PETITES NOTES

Le 30 avril dernier, M. Rodolphe Lemieux posait au ministère de l'Intérieur cette double question: 1. Est-il à la connaissance du ministre de l'Intérieur que la formule 23 présentée aux voyageurs à destination du Canada et venant de New-York, Boston ou autres endroits des États-Unis, par les employés des chemins de fer, n'est pas imprimée en français? — 2. Le ministre voudra-t-il bien donner au ministère instruction de faire imprimer dans les deux langues cette formule 23?

Le ministre répondit: 1. Oui. — 2. Ordre a été donné au ministère d'imprimer la formule 23 dans les deux langues.

Il est probable que le dépôt de l'interpellation n'a pas été étranger à cet ordre:

* * *

Ceux de nos abonnés qui ne recevraient pas régulièrement la revue, sont priés d'en notifier sans crainte l'administration (98, Immeuble Dandurand). Il se peut, au début d'une organisation, que quelques noms soient oubliés ou encore que quelques numéros se perdent en chemin.

Rappelons seulement que la revue ne paraît qu'à la fin de chaque mois, et qu'il est sage, avant de réclamer, d'attendre les premiers jours du mois suivant.

* * *

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal fait des démarches auprès des administrations fédérale et provinciale pour qu'elles fassent inscrire dans l'index téléphonique de la ville, en français et en anglais, l'adresse de leurs divers services.

Espérons que ces démarches auront un succès aussi considérable, et plus rapide, que celles qu'elle a faites ces temps derniers auprès de la ville de Montréal.

* * *

Il est tout un ensemble de détails sur lesquels il conviendrait de rappeler les ministères au respect de l'esprit de la Constitution.

Pourquoi, par exemple, les timbres oblitérateurs dont se sert actuellement le ministère des postes ne portent-ils que cette inscription: "*Save your money. Lend it to your country*"?

Le français aurait sa place là comme ailleurs.

* * *

Au cours du débat sur l'administration de l'Intercolonial, il y a quelques semaines, M. Boulay, député de Rimouski, a soulevé des points qui se rattachent de très près aux campagnes de l'*Action française*. Nous prions l'un de nos amis qui connaît bien la situation de traiter, dans l'une de nos prochaines livraisons, de l'emploi de la langue et des fonctionnaires français sur ce chemin de fer.

* * *

Le bureau des Commissaires de la ville de Montréal a récemment refusé d'accepter un rapport d'ingénieur parce qu'il n'était rédigé qu'en anglais.

C'est un signe des temps.

* * *

Ce sera, le mois prochain, la fête nationale.

Que chacun, dès maintenant, réfléchisse à la façon pratique dont il pourra, au cours de l'année, le mieux servir les intérêts de notre langue.

* * *

Si quelqu'un de nos clients ne recevait pas régulièrement ses listes d'expressions françaises, nous le prions d'en avertir aussitôt le secrétariat de la Ligue des Droits du français.

TRIBUNE DE NOS LECTEURS

L'ÎLE STE-HÉLÈNE, LÉVIS, LE FRANÇAIS

Montréal a décidé, en principe, de laisser transformer par une institution privée l'île Ste-Hélène en une foire aux extravagances à la mode de Coney Island.

Sans vouloir nous prononcer, ici, sur la valeur du projet, nous croyons que la ville devrait, si elle doit passer outre à l'opposition manifestée, formuler des conditions bien définies afin d'éviter à avoir à réclamer plus tard des droits violés.

Nous voulons parler de l'histoire qui se rattache à l'île Ste-Hélène, dernier rempart de la résistance de 1760, et de cet autre rempart resté debout celui-là, malgré les assauts de tous les jours: la langue française.

D'abord à celui qui est tombé nous devons un souvenir tangible en formulant dans le traité qui donnera mainmise sur le petit coin de terre où brûlèrent les drapeaux de Lévis, la réserve d'un site convenable, à l'entrée même de l'île, pour y placer au moins une pierre en l'honneur du vaillant héritier de Montcalm, en attendant d'y mettre son monument.

Puis à la langue française, le devoir le plus sacré nous incombe d'assurer le maintien à l'égal de l'autre langue officielle du pays, en stipulant dans cette seconde reddition de Ste-Hélène, que tout: affiches, placards, avis, règlements, enseignes, indications, etc., sur les bateaux-passeurs, aux débarcadères, le long des chemins, sur les casernes et partout, soit en français comme en anglais.

L'île devenue un lieu d'amusement sera le rendez-vous des foules; il importe donc, malgré le caractère puéril de l'entreprise, d'indiquer d'une façon visible et permanente que les Canadiens-français, en conservant le culte de leur origine, font honneur loyalement, même dans les petites choses — et celles-ci comptent autant que les grandes chez la masse — à la signature mise au bas du pacte de la Confédération.

L'étranger, aux évolutions du Merry-go-round qui portera aussi le joli nom de Carrousel, du haut du Scenic Railway bien nommé Montagnes russes pour les "agitations" qu'on y connaît, ou devant les pavillons des forains, saura, en voyant s'étaler notre langue en petites et en grosses lettres, qu'on parle toujours le français sur les rives du Saint-Laurent.

La statue de Lévis, dès ses premiers pas sur l'île, lui apprendra, s'il l'ignore, que des Français sont venus au Canada il y a des siècles; ces affiches et ces enseignes le convaincront qu'ils y sont encore et qu'ils ont bien l'intention d'y rester.—NAP. TELLIER,

M. LLOYD GEORGE N'IGNORE PAS LE FRANÇAIS

La preuve je la trouve dans le *Star* de Montréal, numéro du 27 janvier 1917, qui reproduit à ce propos un article signé par T.-P. O'Connor, le parlementaire bien connu, député de Liverpool.

"Je dinais, dit-il, cette semaine avec le premier ministre David Lloyd George; c'est la première fois que je le rencontre depuis qu'il est devenu chef du cabinet anglais. Il a bonne mine, paraît gai, et il a déjà commencé à triompher de sa timidité à parler le français. Il peut maintenant comprendre facilement tous les discours en cette langue, en particulier ceux du premier ministre Briand..."

Et plus bas, M. O'Connor ajoute: "Il apprit d'abord le français dans sa jeunesse pour passer ses examens comme avoué. L'oncle qui l'éleva était cordonnier, et, tout comme son neveu, il ignorait alors le français. Ils se procurèrent donc un dictionnaire français, une grammaire française et un bouquin français pour étudier la langue ensemble, écrivant chaque mot à la craie sur un morceau de cuir pour semelles pris à la boutique de l'oncle. Mais M. Lloyd George a la mémoire aussi tenace qu'une ratière (*as a rat trap*) et il semble qu'il ne peut rien oublier. Cette connaissance précoce du français, il l'a conservée pendant toute sa carrière. Je l'ai vu lire une vingtaine de romans français."

"Mais quand il s'agit de parler cette langue, une certaine timidité presque universelle chez les Anglais, y met obstacle, et M. Lloyd George refuse de le faire à moins d'y être contraint. Cependant, une fois qu'il a triomphé de cette timidité, il n'éprouve aucune difficulté à s'exprimer et il en a encore moins à comprendre ce qu'on lui dit..."

Comment expliquer maintenant que dans une entrevue avec Barrès, un M. Millet leur ait servi d'interprète? La chose nous paraît

simple: M. Lloyd George s'est vu en face d'un académicien, d'un maître de la pensée française dont il avait probablement lu les ouvrages: sa timidité n'en a été qu'augmentée, d'où l'interprète.

— Un peu plus de bravoure, M. Lloyd George !

Cette modestie, cette fausse honte nous paraissent singulières chez un homme qui régenté aujourd'hui l'Empire à son gré et se montrerait prêt pour un peu à avaler la monarchie.—PIERRE MONVEL.

LE FRANÇAIS AU BRÉSIL

Un anglo-canadien du nom de J. E. McEwen, établi depuis une quinzaine d'années au Brésil et de passage en notre ville des Trois-Rivières il y a une couple de semaines, nous a donné une conférence très intéressante sur son pays d'adoption et sur les relations commerciales qui devraient exister entre le Canada et le Brésil.

Incidentement, M. McEwen a prononcé quelques paroles que vous me permettez de vous signaler au sujet de l'usage de la langue française au Brésil. Le conférencier déclara qu'il n'y avait aucune relation commerciale possible avec ce pays de l'Amérique du Sud à moins que les communications ne se fassent en portugais ou en français, les deux grandes langues du pays. Tout le monde sait, là-bas, l'une ou l'autre de ces langues, et les classes instruites les connaissent toutes les deux.

Les manufacturiers du Québec, dit-il, ont au Brésil un merveilleux champ d'opération parce qu'on a besoin de leurs produits et surtout parce que grâce aux Canadiens-français les relations commerciales peuvent se faire dans la langue française. Les agents allemands savaient le français, ils ont réussi au Brésil, où depuis la guerre l'Américain a des ennuis par suite de son ignorance des langues du pays. La connaissance du français est suffisante, celle de l'anglais à peu près inutile.

J'ai cru bon de vous transmettre la substance des remarques de ce M. McEwen, car si demain, comme il faut l'espérer, il se fait de plus en plus de commerce avec les républiques du Sud, il ne sera peut-être pas mal alors, du simple point de vue de la "piastre," de trouver des Canadiens capables, de par leur connaissance de la langue française, d'aider à l'expansion commerciale de leur pays.

Si on pouvait finir par s'apercevoir à Toronto qu'en pays étranger les classes instruites de la nation, dans neuf cas sur dix, savent, outre leur langue maternelle, la langue française, peut-être songerait-on alors

à laisser les petits franco-ontariens apprendre librement la langue de leurs pères !—UN TRIFLUVIEN.

CANADIENS-FRANÇAIS

L'*Action française* n'a pas encore donné son opinion officielle sur l'orthographe de ce nom. Me permettra-t-on alors de venir risquer la mienne? Je suis d'avis que *français* doit être écrit, comme un adjectif, avec un petit *f*, pour nous distinguer des autres Canadiens. Mais cet adjectif énonce une qualité qui nous est essentielle, qui tient à notre sang même, qui révèle tout notre être. Ne faudrait-il pas quelque chose pour le dire? Il me semble que là est le rôle du trait d'union. Il joint ensemble le nom et l'adjectif pour en marquer l'indissolubilité, pour montrer que cela fait un tout, que ces deux éléments de notre être ethnique ne peuvent être dissociés sans le détruire.

Ceci n'est qu'une opinion. J'aimerais qu'on la discutât.—X.

ORDRES RELIGIEUX

Doit-on écrire les noms des Ordres religieux — dominicains, jésuites, franciscains, etc. — avec une majuscule ou une minuscule? De même les abréviations: S.J., O.P., P.S.S., etc.?

JOURNAUX, LIVRES ET REVUES

LE FRANÇAIS A L'ÉPICERIE

Tel est le sujet que traite, dans sa dernière "causerie aux élèves," *Æmilius*, l'intéressant chroniqueur des *Annales térésiennes*. Il a exhumé d'un vieux tiroir un manuscrit à l'écriture défraîchie mais plein d'excellentes choses.

Ainsi cet extrait de journal d'un écolier de 1904 qui a promis d'être, durant ses vacances, l'apôtre de la langue française. La parler correctement lui-même, la faire parler ensuite aux autres: tel est son programme. Et c'est la lutte qui commence, lutte "pratique, quotidienne, minutieuse." Elle eut pour principal théâtre une épicerie et se termina par une belle victoire. Conquis, l'épicier qui autrefois ne désignait la plupart de ses produits qu'avec des termes anglais s'efforce maintenant de parler français, et le plus correctement possible.

Les élèves qui reçoivent de telles leçons seront toujours fidèles au parler des aïeux.

LES LIVRES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Un congrès, le *Congrès national du Livre*, qui réunissait surtout des gens de lettres et des libraires, s'est tenu à Paris, du 11 au 17 mars dernier. On a étudié, entre autres questions, la diffusion, par le livre et les périodiques, de l'influence française à l'étranger.

Voici, d'après le *Correspondant* du 25 mars, les conclusions qui ont été soumises, à ce sujet, aux congressistes: "Le rapport de M. Max Leclerc, le vœu nettement formulé, appuyé sur des considérants vigoureux qui l'accompagne, réclament l'établissement de droits de douane sur "les livres, périodiques et imprimés en langue française et les livres et imprimés en langues anciennes, non annotés ou annotés en français, fabriqués à l'étranger." Le taux de ces droits doit varier selon qu'il s'agit de pays ennemis, neutres ou alliés, de langue française ou de langue étrangère. Ces droits seront "compensateurs et non prohibitifs," sauf pour les produits des pays ennemis. Il y aura un régime spécial pour les pays de langue française et un traitement particulier pour la Belgique. La question des livres et imprimés français édités à l'étranger s'impose à l'examen. Celle des droits de douane ne sera pas résolue sans difficultés ni oppositions. Ce sont des questions complexes où, autant qu'il peut sembler à des profanes, les réclamations des éditeurs sont justifiées, où il faut s'attendre à des contestations au nom des principes et des possibles répercussions."

Formulons, en marge de ces conclusions, deux souhaits: 1. Que le Canada soit considéré comme un pays de langue française — ce qu'oublie trop souvent nos cousins de France, quand il s'agit de commerce — et bénéficie par conséquent du "régime spécial"; 2. Que, dans l'intérêt même de l'influence française, la société née de ce congrès s'occupe de la qualité morale des livres qui doivent travailler à sa diffusion. L'attention d'ailleurs des congressistes a été attirée sur ce point important par un rapport de M. Haraucourt qu'est venue fortifier une intervention de l'abbé Wetterlé.

STATISTIQUES

Le *Droit* publie de ce temps-ci, à propos de la province d'Ontario, des statistiques religieuses et nationales du plus haut intérêt. La *Revue acadienne* fait, pour les provinces maritimes, un travail analogue.

PARTIE DOCUMENTAIRE

UN DISCOURS DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE SAINT-BONIFACE

Mgr l'archevêque de Saint-Boniface assistant, il y a quelques semaines, à une séance donnée au profit de l'Association canadienne-française d'Éducation du Manitoba, y a prononcé un discours plein de sens, dont la *Liberté* du 2 mai 1917 nous a apporté un résumé évidemment fidèle. Nous croyons devoir consigner ici ce résumé:

Chers jeunes gens,

Je n'ai pas fondé l'œuvre de l'Association d'Éducation. C'est l'œuvre de vos pères et de vos frères; il convenait qu'il en fût ainsi.

J'y ai mon cœur, parce que c'est pour la défense du droit des parents contre les empiètements de l'État qui se fait maître d'école, que l'Association existe; à titre de citoyen je dois être désireux de promouvoir les droits de chacun, et comme évêque j'y suis doublement tenu.

Je suis heureux de voir la jeunesse montrer de l'intérêt à cette association; j'apprécie bien plus les actes que les paroles; ceux qui parlent sont nombreux, ceux qui agissent, bien plus rares. Vous avez voulu être du nombre des agissants; soyez-en félicités.

Vous offrez à l'Association d'Éducation le produit de cette séance; c'est faire acte doublement intelligent. C'est d'abord comprendre que les meilleures œuvres, même les œuvres patriotiques, ne se font pas sans qu'on y mette un peu d'argent; c'est comprendre en second lieu que la manie de nommer des organisations avec président, secrétaire et trésorier, en se gardant bien de pourvoir au trésor de l'association, si modeste qu'il puisse être, est le meilleur moyen d'arriver à rien, et, par-dessus le marché, de faire rire de soi.

Vous êtes convaincus qu'un groupe national qui veut vivre doit pouvoir compter sur une légère contribution de temps et d'argent de chacun de ses membres au profit des intérêts du groupe.

Vous n'êtes pas de ceux qui disent pour calmer leur conscience : "Moi je me mêle de mes affaires. Cela, ce n'est pas mon affaire."

J'aimerais mieux plus de franchise. Ces paroles veulent dire : "Je ne veux travailler que pour mon intérêt personnel ; donc, laissez-moi la paix."

Ce serait moins endormant pour la conscience, mais cela aurait le mérite d'être plus vrai. Il y aurait encore espoir de réveil ; l'autre situation amène le sommeil léthargique, avant-coureur de la mort.

Vous poussez la délicatesse jusqu'à dire publiquement que je parais tenir assez fermement aux intérêts nationaux des miens. Je croirais déchoir, en n'y tenant pas, car ce serait être du nombre de ceux qui abdiquent. Un groupe national qui est chez lui, comme les Canadiens-français le sont dans toutes les provinces du Canada, et qui abdique, est déshonoré ; je tiens à mon honneur plus qu'à tout, après le salut de mon âme.

Ce serait d'ailleurs le plus sûr moyen de perdre la considération de ceux qui nous entourent. Ils savent respecter ceux qui se tiennent debout, et s'efforcent de prendre leur place dans toutes les situations ; ils marchent sur le dos de ceux qui se couchent, et cela sans aucun remords. Tenir jusqu'au bout est parfois pénible ; nous devons être calmement, mais irrémédiablement décidés d'y dépenser ce que nous avons de force et d'influence.

Qu'on soit sans crainte. Cela ne nous portera jamais à user de mesquinerie envers les autres, quels qu'ils soient.

Non, il n'y aura pas de traîtres parmi vous ; vous le dites, et je le crois sans peine. Pourtant, n'allez pas vous fier à vos forces naturelles pour assurer votre fidélité. Vous avez l'insigne honneur et le grand bonheur d'appartenir à l'Église catholique qui s'efforce de tenir haut et ferme le drapeau de l'enseignement chrétien, alors qu'un si grand nombre s'en vont à la dérive vers l'infidélité, et le paganisme pratique. Vous ne sauriez lui être constamment fidèles sans recourir aux moyens surnaturels de persévérance, pour vous armer d'abord contre la faiblesse de la chair, et monter ensuite plus haut.

Un jeune homme qui n'est pas pur est une épave qui s'en va à la dérive. Aucun succès vraiment sérieux pour lui, à coup sûr. Il sacrifie son âme, il sacrifie le succès de sa vie, même ici-bas.

Vous me dites de compter sur vous. J'y compte. Je tâcherai de vous être fidèle, c'est un devoir sacré pour moi. Allons ensemble aux luttes, quelles qu'elles soient, qu'il faudra livrer pour la conservation de notre foi et de notre langue dans cet Ouest canadien où nous ne sommes pas précisément traités en enfants gâtés. Si nous ne pouvons sauver tout ce qui fait l'objet de nos aspirations, ce dont nous ne désespérons pas, — nous sauverons au moins notre honneur. Ce serait déjà digne d'hommes de cœur. D'ailleurs, dans ce monde qui laisse tant à désirer, comptons que le dernier mot ne reste pas toujours à la force brutale.

Chers jeunes gens, je vous remercie et c'est du plus profond de mon cœur que je vous bénis.

UNE PIÈCE ONTARIENNE

Ainsi que nous l'avons promis dans notre dernière livraison, nous donnons ci-dessous le texte de l'arrêté ministériel auquel fait allusion le projet de loi No 154 de la législature ontarienne (publié dans cette même livraison) et donné comme annexe au projet:

SCHEDULE.

Copy of an Order-in-Council approved by His Honour the Lieutenant-Governor, the 26th day of August, A.D. 1915.

The Committee of Council have had under consideration the report of the Honourable G. H. Ferguson, Acting Minister of Education, dated 19th August, 1915, wherein he states that in view of the pending litigation in which the Roman Catholic Separate School Board for the City of Ottawa is plaintiff and the Quebec Bank a party defendant, the Quebec Bank has declined to pay to the Ottawa Separate School Commission the moneys heretofore, now or hereafter standing to the credit of the said Board in the said bank without a bond of indemnity from the province in that behalf, and that there is urgent need of the moneys in question for the purpose of the Commission and of the separate schools under their control and management, and it is advisable to comply with the request of the bank. The Minister, therefore, recommends that he be authorized and empowered as acting Minister of Education on behalf of the province

to execute and deliver with the seal of the Department of Education to the Quebec Bank a bond indemnifying and saving harmless the bank from all loss, costs or damage the bank may at any time suffer or sustain on account of or by reason of the payment or transfer at any time and from time to time by the said bank to the Ottawa Separate School Commission of any moneys heretofore now or hereafter standing to the credit of the Roman Catholic Separate School Board for the City of Ottawa in the books of the said bank or that otherwise but for the appointment of the said Commission would be the property of or payable to the said Board, or of any loans, advances, overdrafts or credits at any time or from time to time that may be made or given by the bank to the Commission, or of anything otherwise lawfully relating to the premises, the bond to be in such penal sum and in such form and to contain such provisions as may be satisfactory to the said bank and to the Counsel for the Department of Education.

The Committee concur in the recommendation of the Minister and advise that the same be acted on.

Certified.

J. LONSDALE CAPREOL,

Clerk, Executive Council.

L'Action française

publiera, en juin, un article de

M. Léon Lorrain:

PARLONS MIEUX